



Travail déprimant

Par Pupuce88

Je travaille en imprimerie. J'ai fait de la polyvalente pendant une certaine période et j'ai fini par avoir un poste. Le travail marchait bien et puis nous avons changé de direction. Au fur et à mesure des mois le travail a diminué, sauf à mon niveau. Déjà sur ma fiche de paie est indiqué manutentionnaire alors que j'utilise des machines pour travailler. La direction a fini par licencier certains membres, ce qui fait que mon chef de production était dans le lot. Restait un jeune chef qui a remplacé le mien. Une relation professionnelle à mal commencé. L'entreprise étant dans un bâtiment loué, la direction a décidé de faire construire leur propre usine. Pendant les heures le personnel a été invité à visiter le nouveau bâtiment. Moi étant indépendante dans un bâtiment je n'ai pas été au courant et quand je l'ai appris j'ai fait réclamation. Il fallait que je prenne de mon temps en dehors des heures pour y aller et encore il fallait quelqu'un pour me recevoir. J'ai été la dernière à déménager si bien que je me suis retrouvé réduit d'un bâtiment de plus de 10m carré à une surface de 5m carré. Au vestiaire tous les casiers ont été pris d'assaut, si bien que j'ai dû attendre. Et puis j'ai été absente pendant 9 mois. Les clients que j'avais ce sont fait de plus en plus rares si bien que je suis obligé maintenant de me joindre à mes collègues. L'entreprise Marcel en heures aménagées. C'est à dire, nous avons 24 heures de crédits pour les cas d'absences et au dessus ils passent en heures supplémentaires majorées avec jour compensateur. Tout le monde en fait à gogo et à une certaine période, soit ils les paient, soit il faut les utiliser. Sauf que moi ils ne m'ont jamais demandé d'en faire alors que mes collègues en font. Une fois ça peut encore passer! J'ai utilisé mon temps 24 heures pour des rendez-vous, et maintenant je n'en ai plus, ce qui m'oblige à prendre des heures sans soldes. En ce moment je suis avec mes collègues. Ils lui ont été demandé de faire une heure de plus par jour, mais moi rien. Y a-t-il un recours à faire. Je suis démoralisé de travailler. Je vais au travail à reculons. J'adorais celui-ci, mais maintenant j'ai envie de faire l'école buissonnière (ne pas aller au boulot)

Par kang74

Bonjour

Un abandon de poste est considéré comme une démission.

Votre employeur peut proposer à vos collègues de faire des heures en plus et pas à vous : il gère les plannings.

Notez aussi qu'il est quand même rare qu'une entreprise autorise l'employé à s'absenter, et cela même si les heures ne sont pas payées.

Où une longue absence a un impact sur la relation avec les clients

Votre titre a un rapport avec votre absence : si oui, voyez votre médecin ; sachez qu'on peut se former pendant un arrêt de travail pour une reconversion et que vous pouvez postuler ailleurs.